

Rapport annuel 2019



pensio b

Contenu

Avant-propos	3
Déclaration du conseil d'administration	5
1. Déclaration	5
2. Organigramme (<i>situation au 31/12/2019</i>)	6
3. Aperçu succinct	7
Rapport de transparence	11
1. Présentation générale	11
2. Financement de l'engagement de pension	12
3. Stratégie de placement	14
3.1. Allocation stratégique des actifs	14
3.2. Aspects sociaux, éthiques et environnementaux	15
3.3. Rendement des placements	16
4. Structure des frais	17
4.1. Frais de fonctionnement	17
4.2. Charges financières	17
Rapport d'activité	19
1. Chiffres-clés	19
1.1. Nombre d'affiliés actifs	19
1.2. Nombre d'affiliés passifs	20
1.3. Provision technique	21
2. Prestations	22
2.1. Généralités	22
2.2. Décès	23
2.3. Pension	25
2.4. Paiements	27
3. Communication annuelle	31
3.1. Fiche de pension	31
3.2. Aperçu des dotations employeurs	31

Avant-propos

Depuis 2007, le fonds de pension Pensio B assure la gestion administrative et financière du plan de pension complémentaire des ouvriers de la construction belges (le plan Construo). Un capital de pension complémentaire est constitué au sein de ce plan pour chaque affilié. Le défi pour Pensio B est de veiller à ce que les obligations futures soient respectées à travers une gestion prudente des actifs reçus et constitués.

Au moment de l'élaboration du présent texte, à savoir le 18 mai 2020, des efforts considérables en matière sociale sont consentis aux quatre coins du monde pour endiguer les effets du Coronavirus sur la santé publique. L'impact économique total de cette situation ne pourra être estimé qu'à long terme. Le court terme nous apprend déjà que les bourses ont connu au printemps 2020 l'une des périodes les plus turbulentes de l'histoire récente. En bref : nous traversons des temps incertains à bien des égards qui soulèvent de nombreuses questions.

Toutefois, nous souhaitons profiter de l'occasion pour quitter ce présent orageux et revenir sur l'année 2019 écoulée au moyen du présent rapport annuel de Pensio B. Au cours des premiers mois de 2019, les marchés financiers ont bien rattrapé les pertes de 2018. S'en est ensuivi un parcours inégal, mais une fin d'année solide en a fait une année positive. Cette forte fin a notamment été rendue possible grâce à la désescalade de la guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine, mais également grâce à la clarification de la situation entourant le Brexit.

Qu'est-ce que cela signifie pour Pensio B ? Depuis toujours, Pensio B opte pour une approche prudente. Nous pouvons en être fiers car cette méthode nous a permis d'enregistrer pour la douzième année consécutive un rendement positif. Pour 2019, nous enregistrons un rendement de 11,57 %. Il ressort du présent rapport annuel que, depuis son lancement et grâce à son approche prudente, Pensio B a réussi à constituer un buffer permettant d'absorber les fluctuations des marchés financiers. Dans les circonstances actuelles, nous nous réjouissons dès lors d'avoir réussi à renforcer davantage ce buffer en 2019.

Renvoyant aux nouvelles directives IORP II, d'une part, et en faisant preuve d'un sens permanent des responsabilités en ce qui concerne la bonne gestion de notre fonds de pension complémentaire, d'autre part, nous nous sommes également efforcés en 2019 de garantir une gestion des risques adéquate. Ainsi, un Risk Officer a été désigné, lequel cartographiera, suivra et gèrera les risques. Ses missions viseront toujours une gestion efficace.

Nous sommes convaincus que les bons résultats enregistrés depuis des années et la constitution du buffer en découlant nous permettront de naviguer aisément à travers ces temps houleux et incertains. À tous les ouvriers de la construction, les entreprises de la construction, les partenaires sociaux et autres parties intéressées qui comptent sur nous, nous vous remercions de votre confiance !



Président

DE VLAMINCK Gianni



pensio b

Déclaration du conseil d'administration

1. Déclaration

Conformément à l'article 55 de l'arrêté royal du 5 juin 2007 relatif aux comptes annuels des institutions de retraite professionnelle, nous vous faisons rapport du compte annuel clôturé au 31 décembre 2019 et déclarons que :

- Le compte annuel reflète fidèlement l'évolution des activités et de la situation financière de l'institution. Pour ce faire, le Conseil d'administration s'en remet également aux rapports du commissaire agréé, de l'actuaire désigné, du Compliance Officer et de l'auditeur interne.
- Aucun événement significatif n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.
- Le plan de financement a été suivi et le taux d'actualisation utilisé pour le calcul des provisions (2,0 % par an) est inférieur au rendement attendu des valeurs représentatives sous-jacentes.
- Le rapport de transparence donne des explications suffisantes sur les points de départ stratégiques concernant l'allocation des investissements et son adaptabilité aux hypothèses reprises dans le plan de financement.
- Il ressort du rapport de l'auditeur interne que les mesures nécessaires ont été prises afin de garantir la qualité des services à travers un contrôle interne continu.
- En matière de compliance et de bonne gouvernance, aucun point d'attention spécifique ne doit être mentionné.



Vice-président
VANDENBERGHE Patrick



Président
DE VLAMINCK Gianni



Vice-président
DE MÛELENAERE Robert

2. Organigramme (situation au 31/12/2019)

1. Assemblée générale

Président	M. WAEYTENS Jean-Pierre
<i>Secrétaire</i>	M DE VLAMINCK Gianni

2. Conseil d'administration (En 2019, le Conseil d'administration s'est réuni à 5 reprises)

Président	M. DE VLAMINCK Gianni
<i>Vice-président</i>	M. DE MÜELENAERE Robert
<i>Vice-président</i>	M. VANDENBERGHE Patrick
<i>Administrateur</i>	M. VANDYCKE Johan
<i>Administrateur</i>	M. DAERDEN Justin
<i>Administrateur</i>	M. HILAMI Brahim
<i>Administrateur</i>	M. DE WIT Hendrik
<i>Administrateur</i>	M. VOCHTEN Jan
<i>Administrateur</i>	M. VANDEWIELE Eric
<i>Administrateur</i>	M. WAEYTENS Jean-Pierre
<i>Administrateur</i>	M. VAN HOE Marnix

3. Gestion journalière

<i>CEO</i>	M. VANDENWIJNGAERT Bruno
<i>Directrice générale</i>	M ^{me} DEROOSE Barbara

4. Investissements

<i>Investment Manager</i>	M. CAROYEZ Bernard
<i>Investment Analyst</i>	M. DEROME Lionel

5. Comité financier

M. BOOGMANS Dirk
 M. DE BILDERLING Fabian
 M. MOYAERT Patrick
 M. TINANT Marc
 M. ZEGERS Armand

6. Actuaire désigné

M^{me} DELVA Lotte

7. Commissaire agréé

Deloitte, représenté par M. DEMEULEMEESTER Bernard

8. Compliance Officer

M. FEYS Frédéric

9. Auditeur interne

M. VANBENEDEN Eric

10. Risk Officer

M^{me} DE SAEDELEER Veerle

3. Aperçu succinct

1. Bilan condensé

Actif			Passif		
<i>En millions €</i>	2019	2018	<i>En millions €</i>	2019	2018
Immobilisations	0,22	0,31	Fonds propres	179,93	122,12
Placements	646,31	561,58	Provisions techniques	569,80	534,06
Créances	94,42	87,77	Dettes	0,70	0,63
Liquidités	7,52	5,02	Comptes de régularisation	0,22	0,21
Comptes de régularisation	2,18	2,34			
TOTAL	750,65	657,02	TOTAL	750,65	657,02

au 31-12-2019

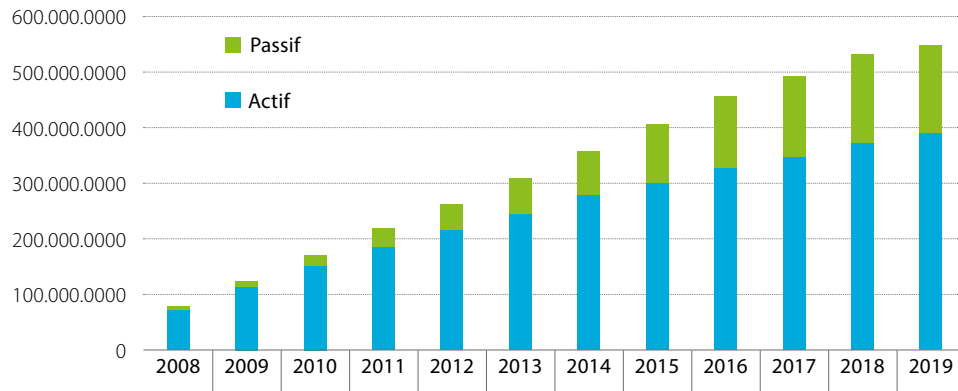
2. Affectation succincte du résultat

	2019	2018
Bénéfice à attribuer à l'exercice	57 812 409	-4 310 374
Fonds social	57 812 409	-4 310 374

au 31-12-2019

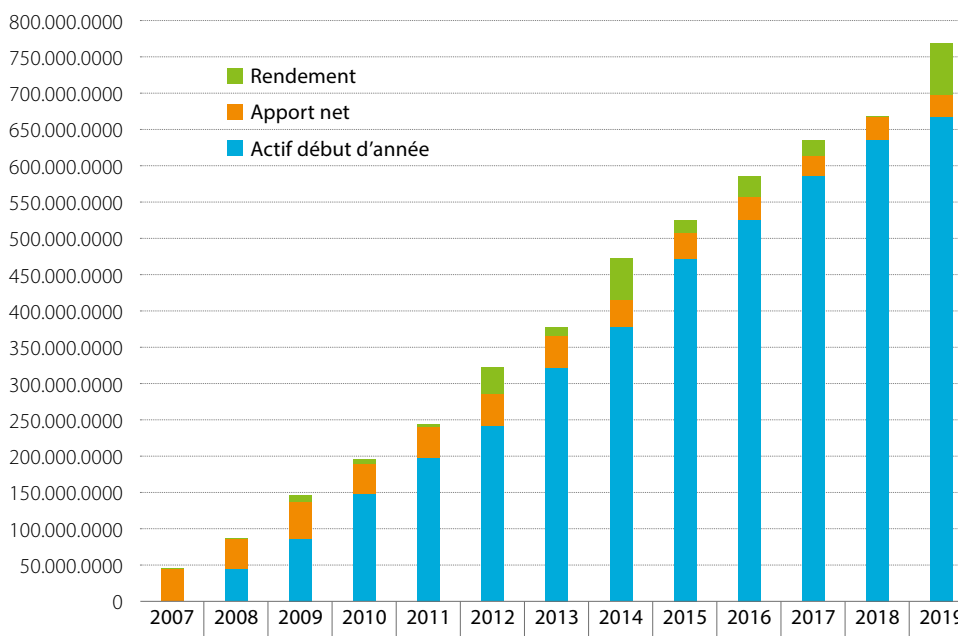


3. Évolution de la provision technique



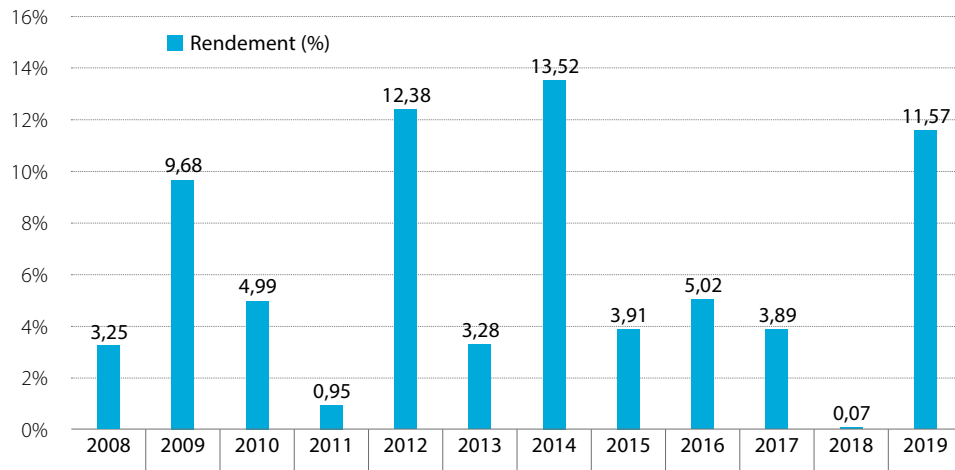
Chaque affilié actif se voit attribuer, sur un compte individuel, une dotation trimestrielle. Ces dotations sont capitalisées à un taux d'intérêt minimum légal. La provision technique est égale à la somme de tous les comptes individuels. Ces 11 dernières années, ces provisions techniques sont passées de +/- € 75 millions à près de € 560 millions.

4. Évolution des actifs



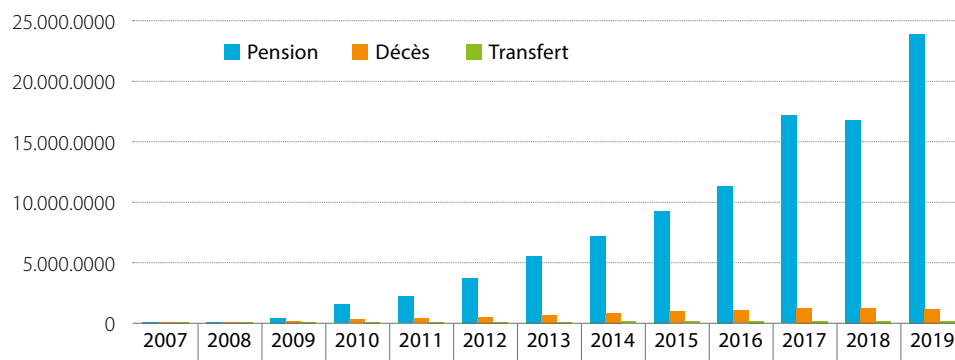
Afin de couvrir les provisions techniques (ou les obligations futures), des actifs sont évidemment nécessaires. Ces actifs augmentent chaque année. La croissance s'explique par de nouvelles dotations trimestrielles ayant été versées, d'une part, et par les résultats de la stratégie de placement, d'autre part. À ce jour, Pensio B dispose de € 769 millions d'actifs. Ce montant est suffisant pour couvrir les obligations futures.

5. Évolution du rendement



La remarquable croissance des actifs ne peut être réalisée que grâce aux résultats obtenus par la stratégie de placement. À ce jour, Pensio B a enregistré un rendement positif pendant 11 années consécutives. Après l'année difficile qu'a été 2018, la stratégie de placement prudente adoptée en 2019 a permis d'obtenir un résultat très positif de 11,57 %. Un buffer a ainsi pu être constitué pour absorber les fluctuations futures des marchés financiers.

6. Évolution des prestations



L'évolution des prestations a connu une tendance très positive. Sur une période de 5 ans, les prestations ont plus que triplé. La tendance négative entre 2017 et 2018 s'explique entièrement par des raisons techniques. Le délai entre l'acquisition des droits et la prestation effective s'est accéléré au cours de 2017 en raison d'une réglementation changeante. En conséquence, d'avantage de prestations ont été payées en 2017 et moins de prestations ont été versées en 2018 par rapport aux estimations effectuées sur la base de la périodicité précédente de paiement. Pour 2019, l'évolution suit la tendance attendue. L'on peut aussi constater que la majorité des prestations sont payées en raison d'un départ à la pension. Le nombre de prestations payées à la suite d'un transfert de réserves est négligeable.



pensio b

Rapport de transparence

1. Présentation générale

- Pensio B est le fonds de pension chargé de la gestion et de la mise en œuvre du régime sectoriel de pension (le plan Construo) organisé dans le secteur de construction par la convention collective de travail (CCT) du 16 novembre 2006 et dernièrement modifiée par la CCT du 14 février 2019 (Moniteur belge du 6 septembre 2019).
- Pensio B a été agréé comme une institution de retraite professionnelle par la FSMA (l'autorité pour les Services et Marchés Financiers) en 2007. Ce rapport concerne donc la gestion du régime de retraite durant la 13e année de fonctionnement de Pensio B, du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 inclus.
- Le plan Construo géré par Pensio B est du type « cash balance ». L'organisateur du plan promet une pension qui est composée d'une cotisation déterminée, augmentée d'un rendement précisé dans le règlement de pension

Dans le cadre du plan Construo, chaque ouvrier actif se voit donc attribuer sur un compte individuel une dotation qui correspond à un pourcentage de son salaire. Ce pourcentage évolue en fonction de l'ancienneté de l'ouvrier au sein du secteur.

Par ailleurs, une dotation complémentaire de maximum 2.000 EUR par an est octroyée aux ouvriers qui répondent aux conditions du régime RCC (Régime de Chômage avec Complément d'entreprise), mais qui restent quand même actifs dans le secteur. À côté du volet pension, le plan Construo comporte aussi un volet solidarité qui permet aux ouvriers de bénéficier des mêmes avantages en cas d'intempéries ou de maladie durant la première année. Le volet solidarité couvre également les décès en cours de carrière.

- Le rendement attribué par le plan Construo correspond au taux de rendement minimum légal applicable aux cotisations patronales, à savoir 1,75 % depuis janvier 2016.
- A partir du 1er janvier 2016, vu le contexte de taux extrêmement bas, ce rendement minimum légal a été modifié pour devenir variable et pourra être revu annuellement. Ce taux dépend dorénavant d'un pourcentage (75 % en 2019) de la moyenne des derniers 24 mois des rendements des obligations belges à 10 ans. Une limite inférieure a été fixée à 1,75 % et une limite supérieure à 3,75 %. Ce nouveau taux s'applique à la fois aux réserves accumulées et aux nouvelles dotations jusqu'à la prochaine révision. En 2019, le taux de 1,75 % est en vigueur. De 2003 à 2015, ce taux se chiffrait à 3,25 %.

2. Financement de l'engagement de pension

- Les employeurs du secteur de la construction versent des cotisations à l'ONSS qui, après retenue de la cotisation de sécurité sociale spéciale, verse les cotisations à l'organisateur (fbzp-fsep Constructiv), le responsable du financement des garanties assurées. Il n'existe pas de cotisations personnelles à charge des travailleurs. L'organisateur verse ensuite trimestriellement une contribution à Pensio B.
- Pour le volet pension, ce montant correspond à la somme estimée des dotations sur les comptes individuels des affiliés du secteur. Les contributions sont éventuellement ajustées en cours de second semestre si elles s'avèrent insuffisantes.

Des dotations sont versées sur un compte individuel ouvert au nom de chaque affilié. À partir du 1er janvier 2014, ce pourcentage de dotation a été revu à la hausse et varie entre 0,25 % et 2,65 % en fonction de l'ancienneté de l'ouvrier dans le secteur.

Ancienneté sectorielle	Pourcentage du salaire de référence
de 0 à 4 ans	0,25%
de 5 à 9 ans	0,45%
de 10 à 14 ans	1,10%
de 15 à 19 ans	1,35%
de 20 à 24 ans	1,65%
de 25 à 29 ans	2,20%
30 ans et plus	2,65%

En outre, depuis début 2009, des dotations complémentaires dans le plan de pension (max. 2.000 EUR/an) sont prévues pour les ouvriers qui répondent aux conditions du régime RCC mais qui décident quand même de rester actifs dans le secteur. Cela signifie concrètement qu'en 2015, la limite d'âge pour pouvoir bénéficier d'une dotation complémentaire est passée de 58 à 60 ans.

- Pour le volet solidarité, la contribution est estimée sur la base d'un pourcentage de solidarité. Cette contribution peut être adaptée voire complétée en cours d'année.
- Si, en fin d'année, la valeur de marché des actifs s'avère insuffisante pour couvrir les engagements, l'organisateur de Pensio B s'est engagé dans son plan de financement à combler la différence.
- Le plan de financement prévoit une flexibilité pour le versement par l'organisateur des contributions en fonction du taux de couverture (engagements comparés aux actifs). Fin 2019, le niveau de financement de la garantie ou taux de couverture des actifs par rapport aux engagements était de 131 %.

Évolution du taux de couverture

	2015	2016	2017	2018	2019
Taux de couverture	123%	124%	125%	123%	131%

Le niveau du taux de couverture étant supérieur à 120 %, le Conseil d'administration a recouru à la possibilité de réduire le montant des contributions 2019 de 2,58 millions EUR.

En conséquence, le total des contributions, hors frais de fonctionnement, en 2019 se chiffrait à 47,5 millions EUR.

La duration ou durée moyenne des engagements est estimée à 15 ans.



3. Stratégie de placement

Dès son lancement en 2007, Pensio B a décidé d'opter pour une stratégie de placement défensive.

Cette stratégie est détaillée dans la déclaration en matière de principes d'investissements et répond aux exigences qualitatives prévues par le législateur en la matière.

3.1. Allocation stratégique des actifs

Vu la durée de ses engagements, un fonds de pension se doit d'avoir une vision à long terme qui débouche sur une allocation stratégique de ses actifs. Afin de décider au mieux cette stratégie, Pensio B s'est engagé à réaliser tous les 3 ans une étude lui permettant de faire correspondre au mieux l'évolution de ses actifs avec ses engagements. Une telle étude, nommée étude ALM (Asset Liability Modelling), a été réalisée pour la première fois en 2009.

En 2019, une étude sur la stratégie des placements a été réalisée et une nouvelle déclaration en matière de principes d'investissement est entrée en vigueur en juin 2019. Cette étude couvre la période 2019-2022.

Allocation stratégique des actifs

Classes d'actifs	Poids (%)			
	2010-2013	2013-2016	2016-2019	2019-2022
Obligations	50,8%	46,5%	50%	43%
Actions	13,5%	15,1%	20%	22%
Assurance	30,0%	21%	7%	7%
Immobilier/infrastructure	5,7%	14,1%	21%	26%
Liquidités	0%	3,3%	2%	2%

Cette allocation d'actifs doit délivrer à long terme un rendement annuel cible de l'ordre 2,96 % avec une volatilité de 5,3 %.

Fin 2019, le montant total des actifs en valeur de marché se montait à 769 millions EUR et était réparti de la manière suivante :

Actifs	2018		2019	
	Millions €	%	Millions €	%
Obligations	274,7	41,1%	267,7	34,8%
Actions	114,6	17,2%	159,3	20,7%
Assurance avec taux garanti*	57,0	8,5%	66	8,6%
Liquidités	24	3,6%	15,6	2%
Immobilier/infrastructure	197,7	29,6%	260,3	33,9%
Total	667,8	100%	768,9	100%

(*) en valeur de marché dont une majorité en obligations, le solde en actions et liquidités

La gestion de portefeuille est en grande partie confiée à des gestionnaires externes à savoir KBC Asset Management, Degroof-Petercam AM, Candriam, DG Infra Yield, PMV, Pertinea, AXA IM, State Street Global Advisers, Groupama AM, DNCA, H²O, Pimco, BNP IP, Allianz Belgium, Natixis, Schelcher et Tikehau.

La classe 'immobilier' contient des obligations, des actions et d'autres instruments, mais pas d'immobilier direct.

3.2. Aspects sociaux, éthiques et environnementaux

Le devoir fiduciaire de Pensio B, à savoir atteindre son rendement minimum dans l'intérêt de ses bénéficiaires, est une priorité. Pensio B souhaite cependant tenir toujours plus compte de aspects environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance (ESG) inhérents à l'ISR (investissement socialement responsable). Lors de chaque nouvel investissement, les solutions d'investissement qualifiées 'ISR' sont analysées et favorisées pour autant que l'objectif de rendement n'en soit pas négativement impacté.

Fin 2019, l'ensemble des gestionnaires de fonds cotés étaient signataires des Principes des Nations Unies pour l'investissement responsable (UN PRI) et plus de 2/3 de la partie 'actions cotées' étaient investis dans des solutions de type ESG ou ISR.

Vu l'évolution de la législation en la matière, une politique spécifique sera élaborée sur la manière dont des aspects ESG sont pris en considération dans la stratégie d'investissement ainsi et dans la gestion des risques.



3.3. Rendement des placements

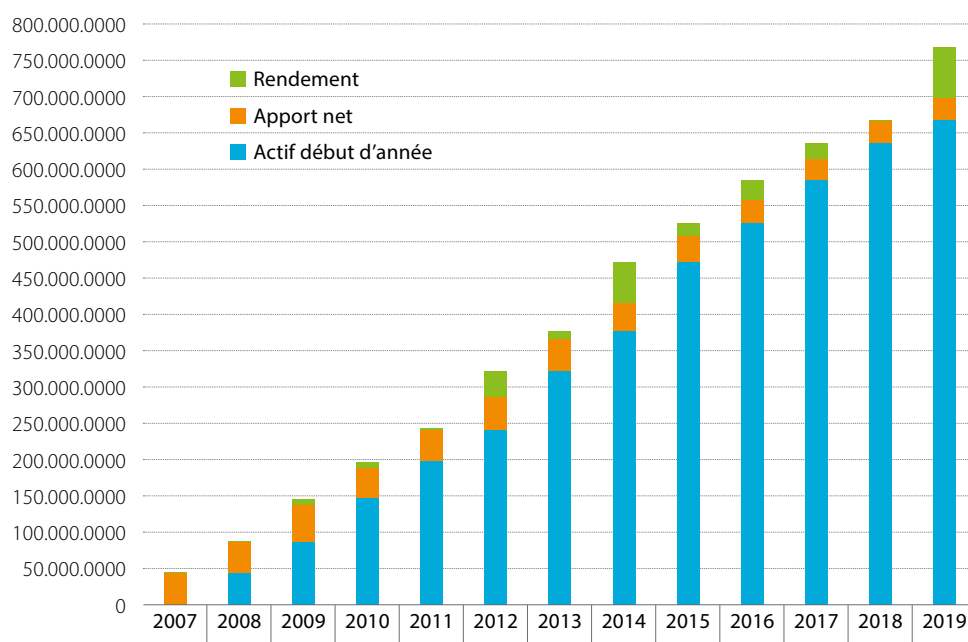
Le rendement atteint en 2017 se chiffrait à 11,57 %.

Cette performance considère le placement à taux garanti en valeur de marché ou en valeur garantie si celle-ci est supérieure.

Évolution du rendement annuel

	2015	2016	2017	2018	2019
Rendement	3,91%	5,02%	3,89%	0,07%	11,57%

Évolution des actifs



4. Structure des frais

4.1. Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement se composent principalement des frais de personnel et des frais liés au traitement de données. Pour couvrir ces frais, l'organisateur verse une dotation trimestrielle à cette fin spécifique.

En 2019, ces frais se sont montés à 1.222.929 EUR, soit 2,57 % des contributions versées par les employeurs.

4.2. Charges financières

Au niveau de la gestion des actifs, les coûts financiers sont estimés sur la moyenne des actifs en portefeuille au cours de l'année. Ces frais comprennent principalement les frais de gestion et d'assurance ainsi que les frais bancaires.

Sur l'ensemble de l'année, ces coûts financiers sont estimés à 0,25 %.





pensio b

Rapport d'activité

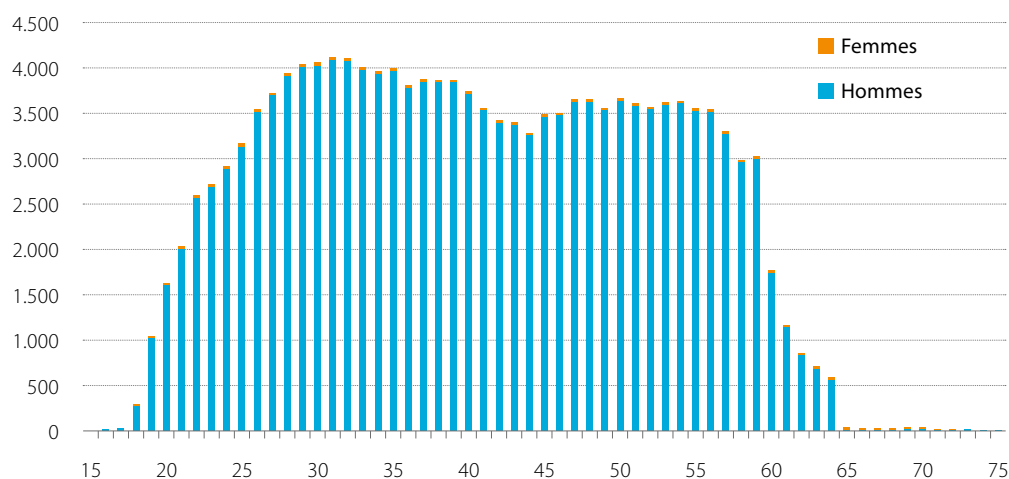
Pensio B OFP gère le plan de pension complémentaire sectoriel pour les ouvriers du secteur de la construction. Le plan a démarré le 01-01-2007 et est constitué d'un volet pension et d'un volet solidarité.

1. Chiffres-clés

1.1. Nombre d'affiliés actifs

Tous les ouvriers liés par un contrat de travail avec un ou plusieurs employeurs sont affiliés à l'engagement de pension à partir du 01-01-2007 ou à partir de la date de leur entrée en service.

Âge	Actifs		
	Hommes	Femmes	Total
de 15 à 19 ans inclus	1 398	17	1 415
de 20 à 24 ans inclus	11 795	133	11 928
de 25 à 29 ans inclus	18 300	180	18 480
de 30 à 34 ans inclus	20 155	164	20 319
de 35 à 39 ans inclus	19 330	138	19 468
de 40 à 44 ans inclus	17 336	124	17 460
de 45 à 49 ans inclus	17 775	144	17 919
de 50 à 54 ans inclus	18 030	125	18 155
de 55 à 59 ans inclus	16 330	141	16 471
de 60 à 64 ans inclus	5 051	78	5 129
65 ans et plus	330	11	342
Total	145 830	1 255	147 085



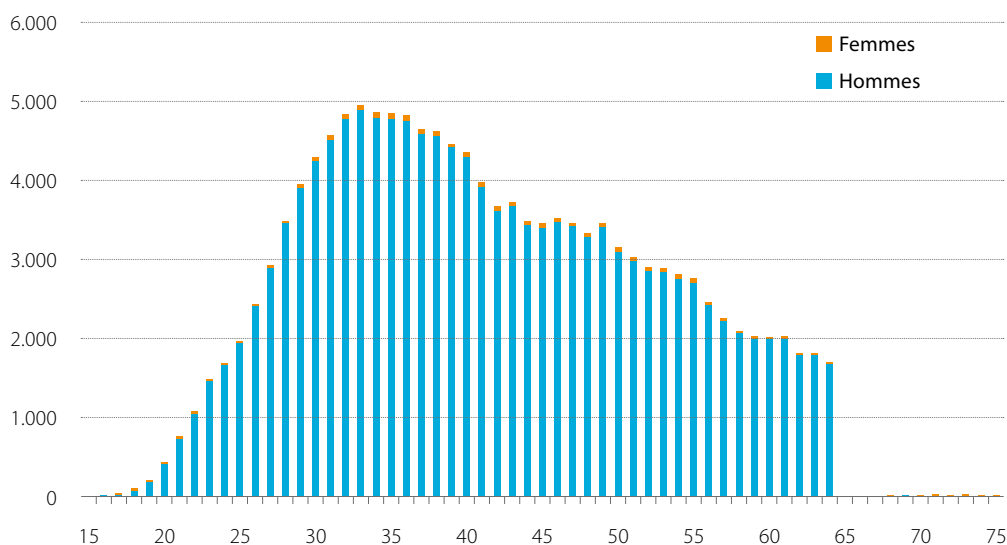
1.2. Nombre d'affiliés passifs

Les ouvriers qui n'enregistrent pas de prestations dans le secteur de la construction durant 2 trimestres consécutifs sont supposés avoir quitté le secteur.

Les affiliés qui le souhaitent peuvent éventuellement transférer la réserve qu'ils ont constituée.

Si la réserve demeure chez Pensio B, un rendement annuel de 3,25 % est octroyé, qui équivaut au rendement minimum légal. En 2019, il s'élève à 1,75 %.

Âge	Passifs		
	Hommes	Femmes	Total
de 15 à 19 ans inclus	356	10	366
de 20 à 24 ans inclus	5 369	79	5 448
de 25 à 29 ans inclus	14 586	214	14 800
de 30 à 34 ans inclus	23 197	359	23 556
de 35 à 39 ans inclus	23 076	355	23 431
de 40 à 44 ans inclus	18 932	304	19 236
de 45 à 49 ans inclus	16 968	294	17 262
de 50 à 54 ans inclus	14 511	282	14 793
de 55 à 59 ans inclus	11 403	220	11 623
de 60 à 64 ans inclus	9 283	107	9 390
65 ans et plus	241	8	249
Total	137 922	2 232	140 154



1.3. Provision technique

Chaque affilié actif se voit attribuer, sur un compte individuel, une dotation trimestrielle en fonction de son ancienneté dans le secteur. Les dotations sont capitalisées à un taux d'intérêt minimum légal. Depuis le 1er janvier 2016, ce taux d'intérêt s'élève à 1,75 %.

La provision technique est égale à la somme de tous les comptes individuels.

Âge	Réserve constituée		Total
	Actifs	Passifs	
moins de 25 ans	1 872 300	401 071	2 273 371
de 25 à 29 ans inclus	9 072 343	3 536 139	12 608 482
de 30 à 34 ans inclus	23 533 950	11 678 250	35 212 200
de 35 à 39 ans inclus	36 893 355	18 528 826	55 422 182
de 40 à 44 ans inclus	45 092 508	20 361 604	65 454 112
de 45 à 49 ans inclus	65 260 311	22 764 959	88 025 270
de 50 à 54 ans inclus	87 491 723	24 504 546	111 996 269
de 55 à 59 ans inclus	97 607 858	23 524 936	121 132 794
de 60 à 64 ans inclus	31 225 314	35 822 454	67 047 769
65 ans et plus	470 991	24 717	495 708
Total	398 520 653	161 147 503	559 668 156

Provision technique totale

La provision technique est majorée des réserves libérées à la suite du départ en pension ou du décès d'un affilié, mais pas encore versées au 31 décembre 2019 car la date pivot n'a pas encore été atteinte (voir point 5 pour un aperçu détaillé de 2019) ou parce que les dossiers ne sont pas en ordre sur le plan administratif (par exemple, l'identification des bénéficiaires en cas de décès).

Provision technique totale	
Somme des comptes individuels	559 668 156
Réserves libérées, pas encore payées	8 413 055
Rentes de survie	1 674 152
Rentes de pension	40 275
Total	569 795 638

2. Prestations

2.1. Généralités

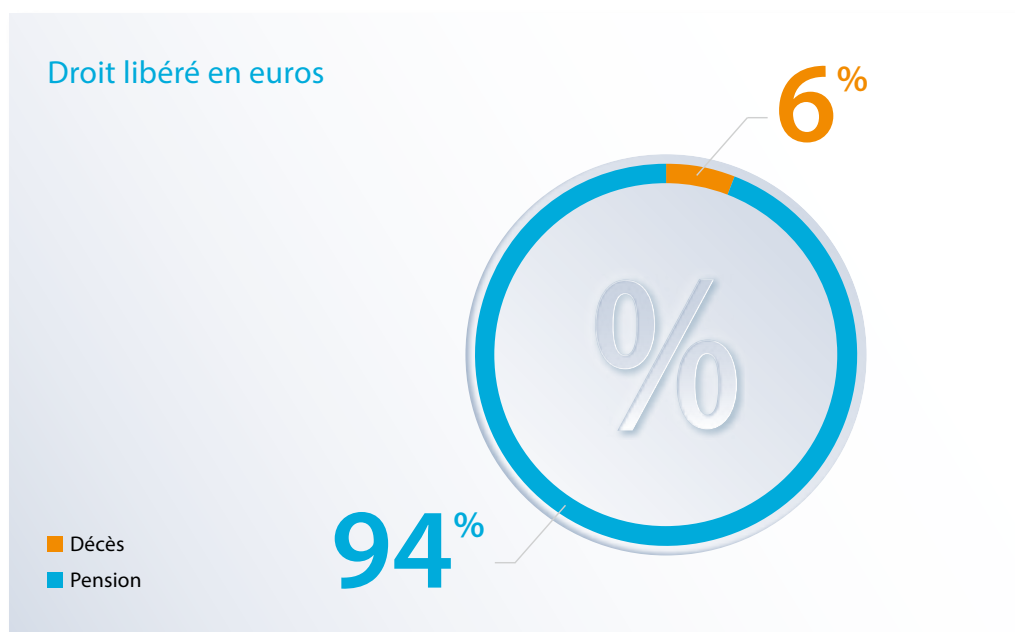
Les engagements de pension et de solidarité prévoient des prestations aux ouvriers en cas de décès ou à la date de leur départ en pension.

Les droits se libèrent à la date de la pension ou du décès. Le règlement fixe toutefois que la date de paiement équivaut au dernier jour du quatrième mois suivant le trimestre au cours duquel les droits ont été libérés. Ceci implique que tous les droits libérés au cours de l'année calendrier concernée ne sont pas effectivement payés.

Les points 2.2. et 2.3. présentent un aperçu des droits libérés par année calendrier ; le point 2.4. reflète les sommes effectivement payées (décès, pension mais également les transferts de réserves des sortants qui demandent le transfert de leur réserve constituée à une autre institution de pension).

Aperçu total des réserves libérées en 2019

	Droit libéré en €		Nombre de dossiers	
	décès	pension	décès	Pension
2019	1 561 932,54	25 206 843,94	663	5 128
Total général	26 768 776,48		5 791	



2.2. Décès

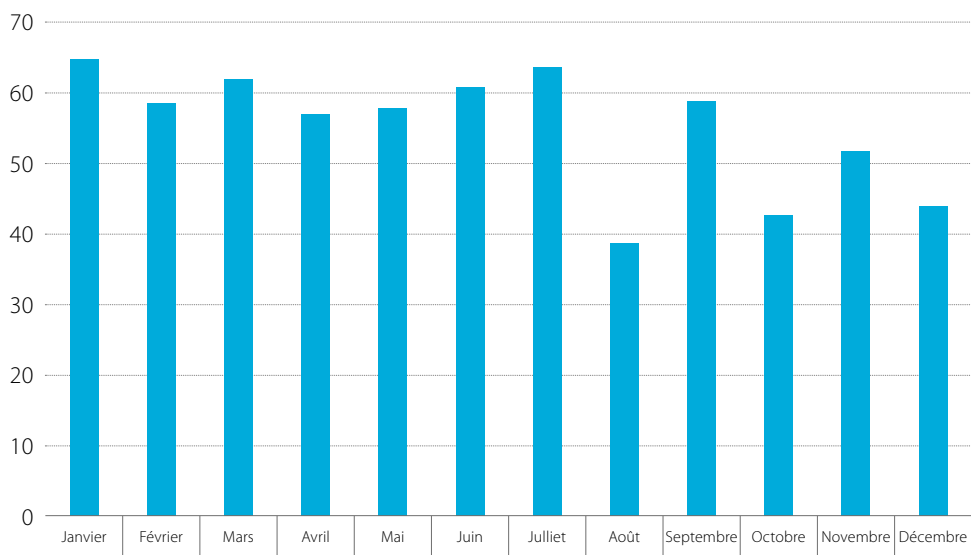
En cas de décès d'un ouvrier actif marié ou cohabitant légal, une rente de survie est prévue par le biais du volet solidarité. Cette rente est payée sous la forme d'un capital tant que le montant minimal pour la prestation d'une rente (300,00 €) n'est pas atteint.

Si l'ouvrier décédé n'a pas de partenaire ou s'il s'agit d'un dormant, la réserve constituée est payée aux bénéficiaires par le biais du volet pension. Ceux-ci peuvent choisir de recevoir leur prestation sous forme de capital ou de rente.

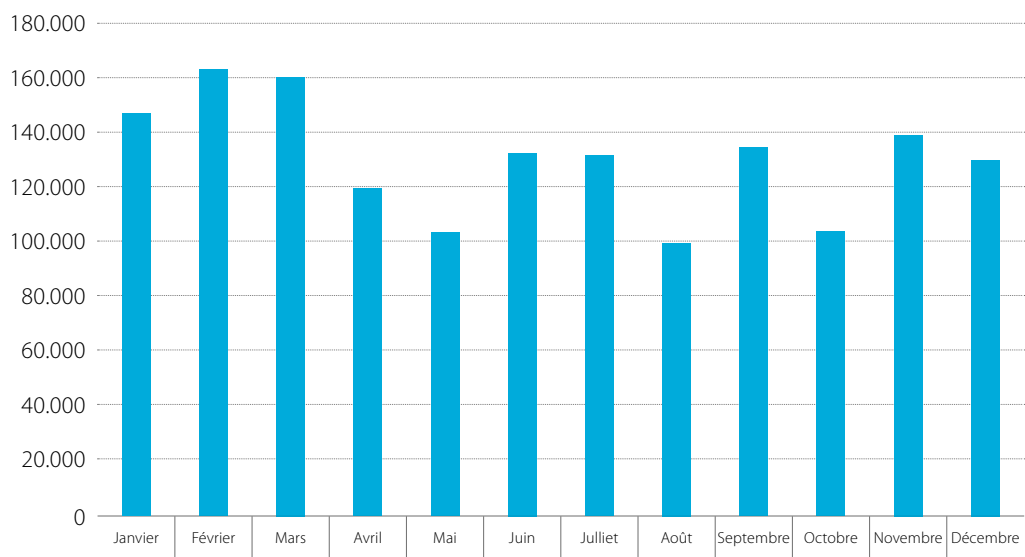
Décès par mois (2019)

2019	Décès	
	dossiers	somme (€)
janvier	65	146 192,52
février	59	163 090,75
mars	62	159 376,07
avril	57	119 529,39
mai	58	103 054,09
juin	61	132 459,01
juliet	64	131 908,75
août	39	98 582,56
septembre	59	134 917,10
octobre	43	103 817,85
novembre	52	138 908,69
décembre	44	130 095,77
Total	663	1 561 932,54

Décès : nombre de dossiers



Décès : somme en euros



2.3. Pension

À l'âge de la pension (65 ans), la réserve constituée est payée à l'ouvrier. Si un ouvrier prend sa pension légale anticipativement (à partir de 60 ans), le capital de pension peut aussi être payé à cette date.

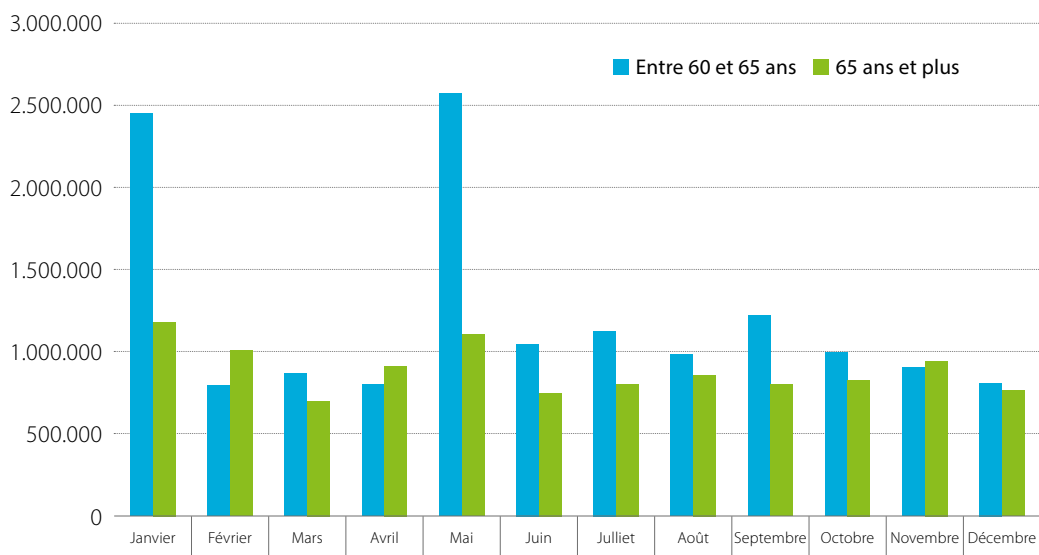
Départs en pension par mois (2019)

2019	entre 60 et 65 ans		65 ans et plus		Total	
	dossiers	somme (€)	dossiers	somme (€)	dossiers	somme (€)
Janvier	452	2 460 217,24	282	1 184 372,54	734	3 644 589,78
Février	164	794 389,26	238	987 815,46	402	1 782 204,72
Mars	165	867 921,75	172	702 697,41	337	1 570 619,16
Avril	162	788 712,19	237	919 135,85	399	1 707 848,03
Mai	450	2 588 083,71	236	1 101 536,21	686	3 689 619,92
Juin	197	1 044 648,94	181	746 643,87	378	1 791 292,81
Julliet	195	1 127 004,93	208	801 006,25	403	1 928 011,18
Août	172	978 564,16	199	864 076,86	371	1 842 641,01
Septembre	194	1 228 182,25	177	792 679,43	371	2 020 861,68
Octobre	180	984 148,75	186	823 038,90	366	1 807 187,65
Novembre	161	906 452,67	191	937 455,67	352	1 843 908,34
Décembre	151	807 703,15	178	770 356,51	329	1 578 059,66
Total	2 643	14 576 028,99	2 485	10 630 814,94	5 128	25 206 843,94

Pension : nombre de dossiers



Pension : somme en euros



2.4. Paiements

Les paiements ont lieu au plus tôt aux dates pivots (le dernier jour du quatrième mois suivant le trimestre au cours duquel le dernier jour d'activité précédant le départ en pension a été enregistré ou au cours duquel le décès est survenu), comme défini dans le règlement de pension et de solidarité.

Aperçu des dates pivots

Dernier jour d'activité précédant le départ en pension ou décès à la date pivot

1 ^{er} trimestre	31 juillet
2 ^e trimestre	31 octobre
3 ^e trimestre	31 janvier
4 ^e trimestre	30 avril

Les dossiers qui ne sont pas complets à la date pivot ou les dossiers de dormants pour lesquels nous n'attendons donc pas de données salariales supplémentaires sont payés à la fin du mois au cours duquel toutes les données nécessaires ont été reçues.

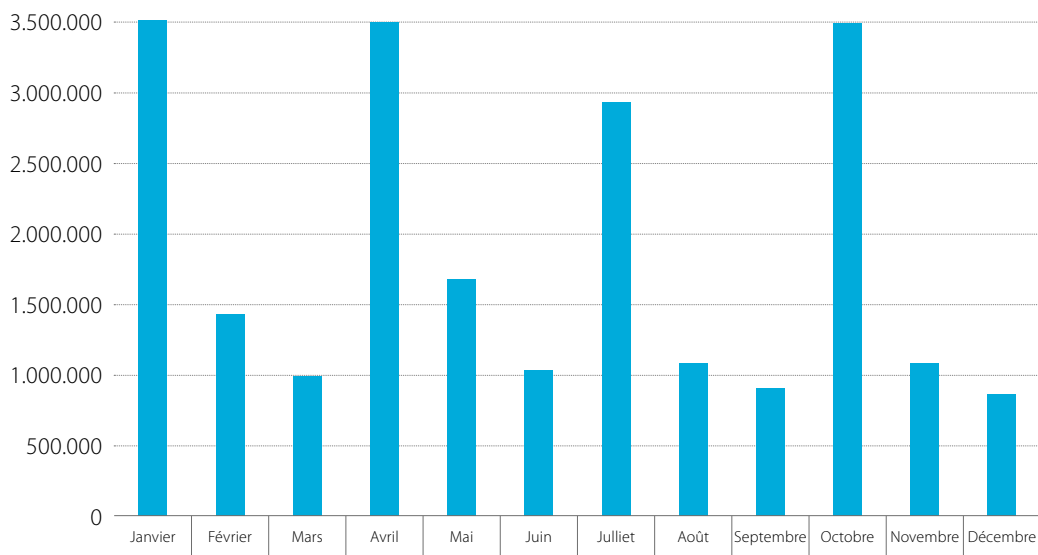
Les sommes payées aux bénéficiaires en cas de décès et de départ en pension correspondent aux réserves constituées et aux transferts de réserve dans le cas où le sortant a demandé le transfert de sa réserve constituée à une autre institution de pension.

Paiements effectifs (en €)

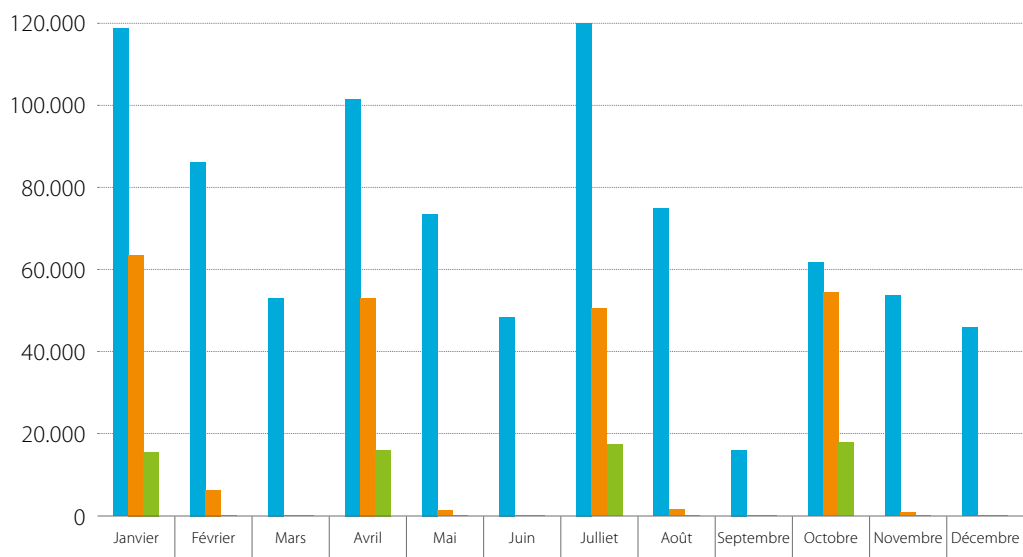
Paiements 2019	Pension				Décès						Transfert		Total	
	capital		rente		volet pension		volet solidarité				#	somme	#	somme
	#	somme	#	somme	#	somme	#	somme	#	somme				
janvier	629	3 718 946,23	3	589,64	70	118 949,32	28	63 417,11	140	15 465,87	3	2 677,50	873	3 920 045,67
février	363	1 427 424,73	0	0,00	64	85 936,31	2	6 567,14	0	0,00	5	10 483,69	434	1 530 411,87
mars	257	981 646,48	0	0,00	27	53 026,81	2	65,36	0	0,00	5	2 801,48	291	1 037 540,13
avril	575	3 701 579,31	3	589,64	56	101 613,93	20	53 338,20	151	16 554,21	3	5 476,93	808	3 879 152,22
mai	403	1 691 583,93	0	0,00	48	73 560,60	2	1 642,78	2	317,42	3	7 769,79	458	1 774 874,52
juin	269	1 038 360,84	0	0,00	37	48 172,93	0	0,00	0	0,00	0	0,00	306	1 086 533,77
juillet	500	2 929 473,60	3	589,64	60	134 045,92	19	50 015,15	156	17 505,26	2	10 747,53	740	3 142 377,10
août	291	1 080 466,55	0	0,00	58	75 041,45	3	1 537,15	0	0,00	8	24 061,27	360	1 181 106,42
septembre	235	910 100,98	0	0,00	21	15 764,61	0	0,00	0	0,00	11	32 357,89	267	958 223,48
octobre	679	4 544 068,92	3	589,64	47	61 529,85	26	54 592,71	164	18 402,08	2	8 648,52	921	4 687 831,72
novembre	268	1 085 641,66	0	0,00	37	53 667,31	1	829,79	0	0,00	5	13 898,89	311	1 154 037,65
décembre	229	873 930,93	0	0,00	26	45 646,18	0	0,00	0	0,00	4	6 557,27	259	926 134,38
Total	4 698	23 983 224,16	12	2 358,56	551	866 955,22	103	232 005,39	613	68 244,84	51	125 480,76	6 028	25 278 268,93
Total général		23 985 583					1 167 205				125 481		25 278 269	

Les montants mentionnés sont des montants bruts.

Pension : droits effectivement payés en 2019

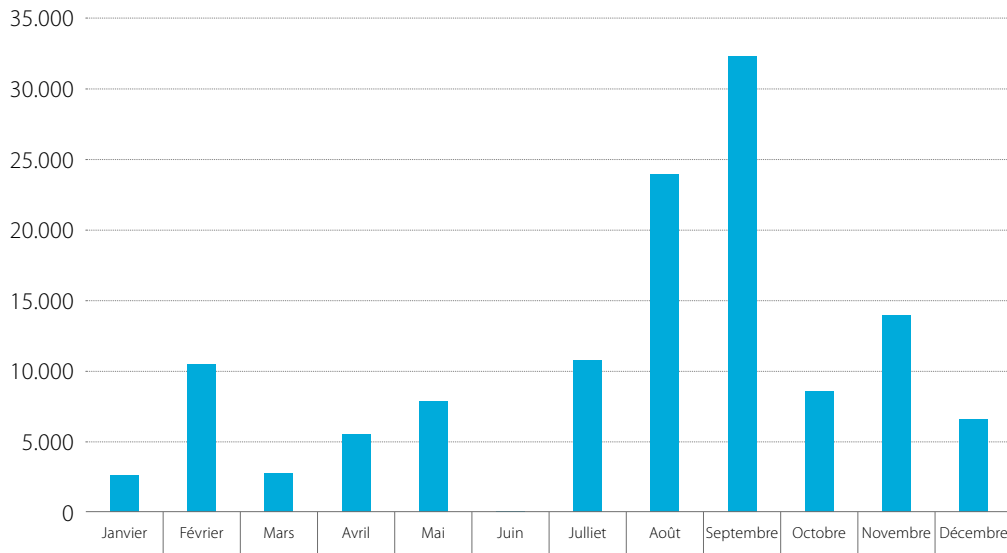


Décès : droits effectivement payés en 2019

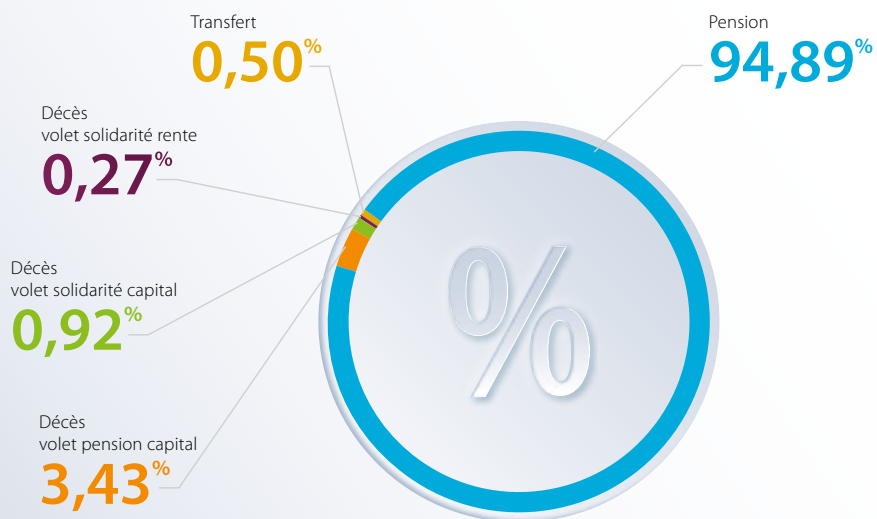


■ Volet pension
 ■ Volet solidarité - capital
 ■ Volet solidarité - rente

Transfert : réserves transférées en 2019



Total des droits effectivement payés en 2019



Réserves libérées mais pas encore payées en 2019

Les paiements ont lieu au plus tôt aux dates pivots (le dernier jour du quatrième mois suivant le trimestre au cours duquel les droits ont été libérés), comme défini dans le règlement de pension et de solidarité.

Réserve libérée en 2019 mais pas encore payée

	Date pivot pas encore atteinte	Dossier administratif pas en ordre
Pension	5 076 664,21	309 522,38
Décès	613 056,92	122 569,91
Total	5 689 721,13	432 092,29
Transferts en cours de traitement		16 476,40
Total général		6 138 289,83

Le dossier n'est payé que lorsque le bénéficiaire a fourni le formulaire de demande ainsi que l'ensemble des documents et pièces justificatives complétés et signés. L'avantage n'est payé que si le montant s'élève au moins à € 15.



3. Communication annuelle

3.1. Fiche de pension

Les fiches de pension ont été envoyées à tous les ouvriers le 14 octobre 2019. Cette fiche de pension reflète l'état du compte annuel au 1er janvier 2019. Les affiliés actifs qui, en raison d'une période d'occupation antérieure dans le secteur, possèdent également un compte passif, ont reçu un aperçu des deux comptes. 138.843 affiliés actifs ont reçu une fiche de pension active. 25.257 d'entre eux ont également reçu un aperçu de leur compte dormant.

Les fiches de pension ont été envoyées aux ouvriers passifs âgés de plus de 55 ans en novembre. 18.762 fiches ont été envoyées.

3.2. Aperçu des dotations employeurs

Le 7 octobre 2019, chaque employeur a reçu un aperçu des dotations versées en 2018 sur le compte individuel des ouvriers en service chez lui en 2018.

25.521 aperçus ont été envoyés.





pensio b

Pensio B
Rue Royale 132 boîte 3 - 1000 Bruxelles
t +32 2 209 66 00
pensio**b**@pensio**b**.be
www.pensio**b**.be